

CONTRAT DE PARTENARIAT / OFFRE PRIVILEGE CSE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

D'une part, la société **Patrigeon**
dont le siège social est situé à **VIERZON, 18100**
représentée par **Simon MAGNER**

Et

D'autre part, le Comité Social et Economique **MBDA FRANCE BOURGES**
situé **8 Rue Joseph Le Brix à Bourges,**
représenté par le **Secrétaire du CSE, Anthony PRAUD**

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

DUREE – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent contrat qui prend effet à compter de ce jour est conclu pour une durée de 12 mois. Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, il se renouvellera à chaque terme par tacite reconduction pour une nouvelle période de 12 mois.

OBLIGATIONS DES PARTIES

La remise sera faite directement en caisse sur présentation du badge du salarié MBDA / ROXEL / ASB. Cette remise sera non cumulable aux autres offres ou promotions en cours.

OFFRE : - 10% sur tous le magasin
- 20% sur la literie
- 15% sur la cuisine et l'électroménager.



8, Rue Joseph Le Brix
18000 BOURGES
Tél. 02 48 55 53 53

Fait à Bourges, le 24/02/2022

La Société



Le CSE MBDA Bourges

